



# communiqué

N<sup>o</sup>: 20  
No.:

FEBRUARY 8, 1984  
LE 8 FÉVRIER 1984

## LETTER CONCERNING THE GARRISON DIVERSION UNIT

The Honourable Jean-Luc Pepin, Minister for External Relations, today released the text of a letter sent to Mr. Lee Clark, Member of Parliament for Brandon-Souris, concerning the Garrison Diversion Unit in reply to Mr. Clark's question to him in the House of Commons on February 1, 1984.

\* \* \*

## LETTRE CONCERNANT LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON

L'honorable Jean-Luc Pepin, ministre des Relations extérieures, a rendu public aujourd'hui le texte d'une lettre adressée à M. Lee Clark, député de Brandon-Souris, en réponse à la question que ce dernier lui a adressée à la Chambre des communes le 1er février 1984 concernant le projet de dérivation Garrison.

- 30 -

Ottawa, K1A 0G2  
February 2, 1984

Mr. Lee Clark, M.P.  
Room 447, West Block  
House of Commons  
Ottawa, Ontario

Dear Mr. Clark:

Further to our exchange in the House of Commons yesterday concerning the Garrison Diversion Unit, I am pleased to provide you with additional information as promised.

You stated in your remarks that the Government has failed to alter the project in any way, which is proceeding in spite of Canadian objections. While we would have preferred that the USA Government drop all plans for Garrison construction in the Hudson Bay drainage system, I believe that significant changes have been made in response to Canadian concerns. In the first place, Canadian efforts led in 1982 to the re-design of plans for the entire project. These plans now call for early construction of what has been termed "Phase I", which the USA Government has defined as those project features which could be constructed without adversely affecting Canadian waters, and deferral of "Phase II", which includes all those features which could only go ahead once Canadian concerns have been met. The current Canadian and Manitoba strategy has been formulated in response to current USA plans. In this respect, the Canadian Government, in close consultation with Manitoba, prepared a comprehensive list of outstanding technical concerns related to Phase I features which was presented to the State Department through a diplomatic note in September, 1983. These concerns formed the basis of the agenda for the senior official-level consultations that took place in Ottawa on November 21, 1983. At that meeting the USA representatives agreed to one significant technical modification proposed by Canada and to the establishment of a Joint Technical Committee to examine the remainder on an urgent basis. The modification agreed to on November 21 was to seal the municipal and industrial outlet leading from Lonetree Dam with concrete rather than with the bolted blind flange as previously contemplated. Canada had been concerned that the flange

.../2

could be too easily opened in times of drought, thereby incurring the risk of biota transfer from the Missouri to the Hudson Bay Drainage Basins.

The Joint Technical Committee, comprising representatives of Canada, the Province of Manitoba, the United States, and the State of North Dakota, has already had one meeting and a second is scheduled for February 15. It is envisaged that the Technical Committee will present its findings to a further meeting of the senior-level consultative group in April. In addition to addressing and, hopefully, resolving, Canadian technical concerns related to Phase I, the Technical Committee will also function as an "early warning system" to alert the Canadian Government regarding any Phase II features which appear to be proceeding in advance of consultations. You will be aware that Canada is opposed to Phase II which, as presently constituted, could allow transfer of biota from the Missouri to the Hudson Bay drainage systems.

I appreciate your concerns respecting the McClusky Canal Fish Screen and the risk of seepage through Lonetree Dam. These are shared by the Canadian Government and were prominent among the technical questions raised in Canada's note of October 3, 1983. The USA has agreed to leave open a decision on whether or not the Fish Screen would be built, until the April consultations in Washington. At that time, Canada and the USA will consider the question based on the Technical Committee's report on the biota situation in the Missouri and the Hudson Bay drainage systems. Canada values the Fish Screen as a first line of defence against inter-basin biota transfer, and communicated this view to the USA at the November 21st consultations as well as at the bilateral discussions between Minister MacEachen and Secretary Shultz last October in Halifax. Canada's concerns over potential seepage through Lonetree Dam are also under examination at this time by the Joint Technical Committee; their findings are expected this spring.

I trust this information will answer the concerns you raised yesterday in the House of Commons.

Yours sincerely.

(signed) Jean-Luc Pepin

(Traduction)

Ottawa, K1A 0G2

le 2 février 1984

M. Lee Clark, député  
Pièce 447, Edifice de l'Ouest  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)

Monsieur le député,

Suite à notre échange d'hier à la Chambre des communes concernant le projet de dérivation Garrison, je vous communique les renseignements supplémentaires promis.

Vous soulignez que le Gouvernement n'a pu faire modifier en rien le projet, qui va de l'avant en dépit des objections du Canada. Nous aurions naturellement préféré que le Gouvernement américain abandonne tous les plans de construction du projet Garrison dans le bassin versant de la Baie d'Hudson, mais j'estime néanmoins que d'importantes modifications ont été apportées au projet, en réponse aux inquiétudes du Canada. D'abord, nos efforts ont abouti en 1982 à la reconception des plans du projet dans son ensemble. Ces nouveaux plans prévoient maintenant, d'une part, la réalisation prochaine de ce qu'on appelle la "Phase I", dans laquelle le Gouvernement américain fait entrer les parties du projet dont la construction n'aura aucune conséquence néfaste sur les eaux canadiennes et, d'autre part, le report de la "Phase II", qui comprend toutes les parties dont la réalisation ne pourra être amorcée qu'une fois apaisées les préoccupations du Canada. La dernière stratégie élaborée par le Canada et le Manitoba constitue une réponse au plan américain actuel. A ce sujet, le Gouvernement du Canada a préparé en étroite consultation avec cette province une liste détaillée des questions techniques pendantes liées aux parties de la Phase I, liste qui a été communiquée par note diplomatique au Département d'Etat en septembre 1983. Ces questions ont été à la base de l'ordre du jour des consultations qu'ont eues de hauts fonctionnaires à Ottawa le 21 novembre 1983. A cette occasion, les représentants américains ont consenti à une importante modification technique proposée par le Canada et à la création d'un comité technique mixte qui sera chargé d'étudier de toute urgence les autres questions pendantes. Cette modification consistait à boucher le canal de la décharge municipale et industrielle provenant du barrage Lonetree à l'aide de béton plutôt que d'un obturateur à boulons, comme cela avait été envisagé précédemment. Le Canada craignait en effet que l'obturateur ne puisse être trop facilement ouvert en temps de sécheresse, ce qui aurait entraîné le risque d'un transfert de biotes du bassin versant du Missouri à celui de la Baie d'Hudson.

Composé de représentants du Canada, de la province du Manitoba, des Etats-Unis et de l'Etat du Dakota du Nord, le Comité technique mixte a déjà tenu une première réunion et doit en avoir une autre le 15 février.

Il devrait présenter ses conclusions à la rencontre que tiendra en avril le groupe consultatif de niveau supérieur. En plus de s'attaquer aux problèmes techniques soulevés par le Canada à propos de la Phase I et, espérons-le, de les résoudre, le Comité aura pour mission de prévenir le gouvernement du Canada si l'une quelconque des parties de la Phase II devait être amorcée sans consultations préalables. Vous n'ignorez pas que le Canada est opposé à la Phase II qui, sous sa forme actuelle, permettrait le transfert de biotes du bassin versant du Missouri à celui de la Baie d'Hudson.

Je comprends vos préoccupations à l'égard de la barrière physiologique du canal McClusky et du risque d'infiltration par le barrage Lonetree. Le Gouvernement du Canada partage ces préoccupations, qui ont d'ailleurs été parmi les principales questions techniques soulevées dans sa note du 3 octobre 1983. Les Etats-Unis ont consenti à ne prendre aucune décision en ce qui concerne la construction de la barrière physiologique avant la tenue des consultations d'avril à Washington. A cette occasion, le Canada et les Etats-Unis étudieront la question à la lumière du rapport du Comité technique sur la situation biotique dans les bassins versants du Missouri et de la Baie d'Hudson. Le Canada considère cette barrière physiologique comme une première ligne de défense contre les transferts de biotes entre bassins, opinion qu'il a communiquée aux Etats-Unis lors des consultations du 21 novembre ainsi qu'à l'occasion des discussions bilatérales tenues entre le ministre MacEachen et le secrétaire d'Etat Shultz en octobre dernier à Halifax. Par ailleurs, les préoccupations canadiennes ayant trait aux possibilités d'infiltration par le barrage Lonetree sont actuellement étudiées par le Comité technique mixte, qui devrait le printemps prochain communiquer ses conclusions à cet égard.

En espérant que ces renseignements répondront aux questions que vous avez soulevées hier à la Chambre des communes, je vous prie d'agréer, Monsieur le député, mes salutations distinguées.

Jean-Luc Pepin